



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2023.029

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 19 novembre 2022 et le 10 mars 2023, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 4°, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçu à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés par la ville de Versailles suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 19 novembre 2022 et le 10 mars 2023 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Tierce maintenance applicative du logiciel Soluqiq - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société AB+ SOFTWARE ayant pour objet l'extension de la maintenance avec l'ajout de deux licences web. Cet avenant ne modifie pas les montants minimum et maximum de l'accord-cadre.
- 2) Contrat de service DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société SOGELINK, domiciliée 131 chemin du Bas à Traille - 69300 Caluire et Cuire suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 3 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 21 600 € HT, soit 25 920 € TTC pour sa durée totale.
- 3) Prestation d'intérim et de vacation – Recrutement d'auxiliaires de puériculture – Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société Adecco Medical, domiciliée 1 rue de la croix des Maheux – 95000 Cergy suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 39 900 € HT, soit 47 880 € TTC pour sa durée totale.
- 4) Abonnement, hébergement et tierce maintenance applicative de la plateforme Open Agenda - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société OPEN AGENDA, domiciliée 8 rue Alice - 92400 Courbevoie suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC et avec un seuil maximum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC.
- 5) Entretien des portes et barrières automatiques dans les bâtiments de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles

Grand Parc - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société ERI, domiciliée 45 rue de la Prairie - 94120 Fontenay-sous-Bois suite à une procédure adaptée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC pour sa durée totale.

- 6) Tierce maintenance applicative et hébergement du logiciel de gestion des archives MNESYS, utilisé par le service des archives de la ville de Versailles – Accord-cadre mono attributaire conclu avec la société NAONED, domiciliée au 1 avenue de la Vertonne - 44120 Vertou suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois avec un montant minimum fixé à 5 570 € HT et un seuil maximum fixé à 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC pour sa durée totale.
- 7) Achats de 6 véhicules berlines électriques - Marché spécifique conclu avec la société RGG Versailles, domiciliée 81 rue des Chantiers - 78000 Versailles, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 105 007,56 € HT, soit 125 992,56 € TTC. Le délai de livraison est de 30 jours à compter de la notification du marché.
- 8) Achat et livraison d'une tondeuse hélicoïdale - Marché spécifique conclu avec la société RL motoculture Jardins Loisirs, domiciliée 10 rue de la Haie aux Vaches - 78690 Les Essarts le Roi, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 40 416,67 € HT, soit 48 500 € TTC. Le délai de livraison est de 14 jours à compter de la notification du marché.
- 9) Tierce maintenance applicative du logiciel GEODP - Avenant n° 3 à l'accord-cadre conclu avec la société SOGELINK ayant pour objet la prolongation de la maintenance. Cet avenant ne modifie pas les montants minimum et maximum de l'accord-cadre.
- 10) Achat et livraison d'une balayeuse de voirie - Marché spécifique conclu avec la société MATHIEU, domiciliée 85 rue Sébastien Choulette - BP32 - 54202 Toul cedex, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 176 322 € HT, soit 211 586,40 € TTC. Le délai de livraison est de 150 jours à compter de la notification du marché.
- 11) Achat et livraison d'un véhicule utilitaire équipé d'une benne et d'un bras à levier – Marché spécifique conclu avec la société MVI, domiciliée Chemin des Marceaux - 78710 Rosny-sur-Seine, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 51 500 € HT, soit 61 800 € TTC. Le délai de livraison est de 5 mois à compter de la notification du marché.
- 12) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prestation de restauration scolaire de la ville de Versailles - Marché conclu avec la société ARBEA CONSEIL domiciliée 68 rue de Saussure - 75017 Paris suite à une procédure adaptée pour un montant global et forfaitaire de 24 350 € HT, soit 39 220 € TTC. La durée de la prestation est estimée à 3 mois pour la tranche ferme et 10 mois pour la tranche optionnelle.
- 13) Fourniture d'une tribune extérieure - Marché conclu avec la société France Tribunes, domiciliée 4 rue Camille Flammarion - 25000 Besançon suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 84 770 € HT, soit 101 724 € TTC. La durée de la prestation est estimée à 45 jours pour la livraison et le marché est assorti d'une garantie de 10 ans pour la structure.
- 14) Maintenance et tierce maintenance applicative du logiciel AS-TECH - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société ASTECH SOLUTIONS, domiciliée 1280 avenue des Platanes - Future Building II - 34970 Boirargues-Lattes suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 15 286,43 € HT, soit 18 343,72 € TTC et un seuil maximum fixé à 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC pour sa durée totale.
- 15) Achat et livraison d'une machine polyvalente pour les Espaces verts - Marché spécifique conclu avec la société RL motoculture Jardins Loisirs, domiciliée 10 rue de la Haie aux Vaches - 78690 Les Essarts le Roi, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 54 166,67 € HT, soit 65 000 € TTC. Le délai de livraison est de 10 jours à compter de la notification du marché.
- 16) Hôtel de Ville de Versailles – Travaux de mise en sécurité et installation de pompes sur le réseau de chauffage suite au sinistre du 21 novembre 2022. Marché sans publicité ni mise en concurrence conclu avec la société VES SAS, domiciliée ZAC des beaux soleils – Bâtiment 602 – 9, chaussée Jules César – 95520 Osny et pour un montant de 100 275,63 € HT, soit 120 330,76 € TTC. Les travaux étaient prévus jusqu'au 31 janvier 2023.
- 17) Achat et livraison d'un véhicule 9 places - Marché spécifique conclu avec la société RRG Versailles, domiciliée 81 rue des Chantiers - 78000 Versailles dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 28 620,26 € HT soit

- 34 267,76 € TTC. Le délai de livraison est de 180 jours à compter de la date de notification.
- 18) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instrumentation et la supervision technique des chaufferies en vue de piloter et améliorer la performance énergétique des bâtiments du secteur scolaire - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans publicité ni mise en concurrence conclu avec la société OMEA, domiciliée 114 rue Gallieni – Aile Ouest – 92100 Boulogne Billancourt, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 38 500 € HT, soit 46 200 € TTC pour sa durée totale. Cet accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa date de notification au 30 mai 2023.
 - 19) Tierce maintenance applicative et hébergement de l'application mobile Versailles gérée par la Direction de la Communication de la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société NEOCITY domiciliée 28 rue de Saint Quentin 75010 Paris suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum de 11 988 € HT, soit 14 385,60 € TTC avec un seuil maximum de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC pour sa durée totale.
 - 20) Reconstruction mur clôture Impasse Porcher - Marché conclu sans mise en concurrence avec l'entreprise générale Léon Grosse - Agence Chapelle, domiciliée 26 rue des Osiers - 78310 Coignières pour un montant de 39 800,80 € HT, soit 47 800,80 € TTC. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 1 mois à compter de la réception du rapport géotechnique.
 - 21) Achat et livraison de filets et cordages pour les équipements sportifs de la ville de Versailles - Avenant n° 1 à l'accord-cadre passé avec la société HUCK OCCITANIA ayant pour objet l'augmentation du montant maximum de l'accord-cadre, passant de 21 000 € HT à 31 500 € HT, soit une augmentation de 50%.
 - 22) Mise en valeur patrimoniale par la lumière de l'église Notre Dame de Versailles - Marché conclu avec la société DELESTRE domiciliée ZI La Bergerie - 49280 La Segunière suite à une procédure sans mise en concurrence pour un montant global et forfaitaire de 93 820,22 € HT, soit 112 584,26 € TTC. La durée du chantier est estimée à 5 mois.
 - 23) Fourniture et livraison de matériels de plomberie et sanitaires - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société CEDEO. Cet avenant a pour objet d'augmenter le seuil maximum de l'accord-cadre, passant de 213 500 € HT à 234 850 € HT, soit 281 820 € TTC, soit 10%.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.